



**Colonel hors classe Fabien DIDIER**  
Directeur département du SDIS de l'Ariège  
31 bis avenue du Général de Gaulle  
BP 123  
09003 Foix

SYNDICAT  
AUTONOME  
SPP-PATS

Villeneuve Loubet, le 30 mai 2018

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@saspp-pats06.org

*Affilié à la FA-FPT*

**Objet :** Inversion des jurys d'examen pour l'oral du concours de sergent  
**Envoyé par courriel [fabien.didier@sdis09.fr](mailto:fabien.didier@sdis09.fr) et par fax au 05 610 548 01 avec A/R**

Monsieur le Directeur,

Vous avez fait preuve d'une grande célérité pour répondre à notre courrier concernant l'inversion des jurys d'examen pour l'oral du concours de sergent.

Vous nous imposez une neutralité que vous nous concédez dans votre courrier. Ce n'est qu'une pirouette verbale de votre part qui démontre que vous n'entendez pas faire confiance aux partenaires sociaux. Le message d'opposition que nous avons perçu était donc tout à fait fondé, nous en avons désormais la preuve.

Vous vous moquez complètement des obligations personnelles des représentants du personnel. Vous nous savez « très attaché au principe de neutralité » sans nous connaître, de notre côté, nous soupçonnons que vous n'êtes en revanche pas très attaché à un dialogue social construit et respectueux des partenaires sociaux !

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de nos salutations.

**Le Président fédéral et départemental**  
**André GORETTI**



**Colonel hors classe Fabien DIDIER**  
Directeur département du SDIS de l'Ariège  
31 bis avenue du Général de Gaulle  
BP 123  
09003 Foix

Villeneuve Loubet, le 05 juin 2018

SYNDICAT  
AUTONOME  
SPP-PATS

**Objet : désorganisation concours de sergent de sapeur-pompier professionnel**  
**Envoyé par courriel [fabien.didier@sdis09.fr](mailto:fabien.didier@sdis09.fr) et par fax au 05 610 548 01 avec A/R**

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
[secretariat@saspp-pats06.org](mailto:secretariat@saspp-pats06.org)

*Affilié à la FA-FPT*

Monsieur le Directeur,

Nous allons décidément de mauvaises surprises en mauvaises surprises dans l'organisation du concours de sergent de sapeur-pompier professionnel dans la zone dont vous assurez la présidence.

Après des conditions déplorables dans le déroulement de ce concours à propos desquelles aucune réponse ne nous a été apportée, après votre annonce d'inversion des jurys en fonction de la zone géographique (en dehors de toute règle nationale) remettant en cause la probité, l'honnêteté et l'intégrité des représentants du personnel, nous avons appris que certains candidats auraient été victimes d'une « erreur matérielle » !!!

Admissibles à l'oral, ce n'est qu'à quelques jours du déroulement des épreuves orales qu'ils ont reçu un courrier leur indiquant qu'ils étaient finalement recalés suite à un mauvais report de notes !

De qui se moque t'on ! Ces successions d'inégalités et d'absurdités inconvenantes sont proprement scandaleuses !!!

Ce concours de sergent n'est qu'une parodie de concours, bien loin d'être à la hauteur des conditions qu'étaient en droit d'attendre les candidats déjà malmenés par cette réforme rétrograde. Des carrières sont en jeu, certainement un détail pour vous !!!

Nous appréhendons les nouvelles mauvaises surprises qui pourraient se produire au cours des épreuves orales...

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos actions à venir et de nos plus simples salutations.

**Le Président fédéral et départemental**  
**André GORETTI**